

**DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017 à 20 h 30**

-----

**Membres en exercice** : 15  
**Membres présents** : 13  
**Excusés** : 2  
**Votants** : 13

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 011 497.43 €	165 428.01 €	
Opérations de l'exercice	505 133.56 €	714 906.23 €	270 393.65 €	222 496.66 €
Totaux	503 133.56 €	1 726 403.66 €	435 821.66 €	222 496.66 €
Résultat de clôture		<b>1 221 270.10 €</b>	<b>213 325.00 €</b>	

Besoin de financement de la section d'invest	213 325.00 €
Excédent de financement de la section d'invest	

Restes à réaliser	<b>43 167.97 €</b>
-------------------	--------------------

Besoin de financement au titre des R.A.R.	43 167.97 €
Excédent de financement au titre des R.A.R.	

Besoin de financement au titre des op diverses	- €
Excédent de financement au titre des op diverses	- €

Besoin de financement global	256 492.97 €
Excédent de financement global	- €

2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :	<b>256 492.97 €</b>	au compte 1068 (section d'investissement)
et décide de reprendre la somme de :	<b>964 777.13 €</b>	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
	<b>213 325.00 €</b>	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Les **dépenses de fonctionnement** de l'exercice s'élèvent à **505 133.56 €**

Les **recettes de fonctionnement** de l'exercice s'élèvent à **714 906,23 €** (hors excédent antérieur 2015 reporté de 1 011 497,43 €)

**Le résultat de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 209 772.67 €**

**Le résultat de clôture de fonctionnement 2016 s'élève à : 1 221 270.10 €** (209 772.67 € + 1 011 497.43 € d'excédent antérieur 2015 reporté).

Les **dépenses d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **270 393,65 €** (hors déficit antérieur 2015 reporté de 165 428.01 €).

Les **recettes d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **222 496,66 €**

**Le résultat de l'exercice 2016 présente un déficit d'investissement de 47 896.99 €**

**Le résultat de clôture d'investissement 2016 soit un déficit s'élève à : 213 325 €** (47 896.99 € + 165 428.01 € de déficit antérieur 2015 reporté)

**Le besoin de financement de la section d'investissement est de 256 492.97 €** (213 325 € + 43 17.97 € de Reste à réaliser).

➤ **AFFECTATION RESULTAT COMMUNE :**

Concernant l'excédent de fonctionnement de clôture 2016 de 1 221 270.10 €, il convient d'affecter au budget primitif 2017 la somme de **256 492.97 € en réserve d'investissement** à l'article 1068 recette d'investissement afin de couvrir le besoin de financement et la somme de **964 777.13 € sera affectée à l'excédent reporté** en recette de fonctionnement à l'article 002.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 LOTISSEMENT :**

Les **dépenses et recettes de fonctionnement** de l'exercice 2016 s'élèvent à **665.71 €, donc pas de résultat de fonctionnement.**

Les **dépenses d'investissement** de l'exercice 2016 s'élèvent à **665.71 €**

**Pas de recettes d'investissement pour 2016, d'où un déficit de clôture de 135 876.68 €** (135 210.97 € déficit antérieur reporté 2016 + 665.71 €).

➤ **AFFECTATION RESULTAT LOTISSEMENT :** Pas d'affectation de résultat puisque pas de résultat de fonctionnement. Le résultat de clôture déficit d'investissement 2016 soit un déficit de 135 876.68 € est reporté au Budget Primitif 2017.

**Les comptes administratifs Commune et Lotissement sont conformes aux comptes de gestion et sont adoptés à l'unanimité.**

➤ **BUDGET 2017 COMMUNE :**

Les **dépenses et recettes de fonctionnement** s'élèvent à : **1 591 916.95 €** dont 964 777.13 € d'excédent reporté 2016 en recette et 795 897.82 € de virement à la section d'investissement en dépense.

Les **dépenses et recettes d'investissement** s'élèvent à : **1 205 236.98 €** dont 213 325 € de déficit reporté 2016 en dépense et 795 897.82 € de virement de la section de fonctionnement en recette.

**Le BP 2017 de la commune est adopté à l'unanimité.**

➤ **BUDGET 2017 LOTISSEMENT :**

Les **dépenses et recettes de fonctionnement** s'élèvent à : **300 895.68 €**

Les **dépenses et recettes d'investissement** s'élèvent à : **286 772.36 €** dont 135 876.68 € de déficit reporté.

**Le BP 2017 du lotissement est adopté à l'unanimité.**

➤ **VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2017 :** Décision du conseil municipal à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017 des 3 taxes locales directes.

<b>Libellé</b>	<b><u>Pour mémoire</u> Taux votés en 2016</b>	<b>Taux votés pour 2017</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>9.36%</b>	<b>9.36%</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>16.93 %</b>	<b>16.93 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>80.70 %</b>	<b>80.70 %</b>

➤ **REVALORISATION DU MONTANT MAXIMAL DES INDEMNITES DE FONCTION :** Etant donné que l'indice brut terminal de la fonction publique, a été augmenté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, (*indice 1022*), il convient de modifier la délibération initiale du 28/03/20142014 décidant du taux des indemnités de fonction du maire, en référence à l'indice 1015 (*indice brut terminal en 2014*).

Le Conseil Municipal, décide et avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 **de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux de 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire au taux de 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique**

- **RADIATION AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC** : Le conseil a pris note de la radiation des effectifs de la collectivité d'un agent contractuel à compter du 14 avril 2017 suite à l'arrêté du 20 mars 2017 portant licenciement pour inaptitude physique de cet agent à compter du 14 avril 2017.
- **REGULARISATION CONTRAT D'UN AGENT CONTRACTUEL** : Accord du conseil pour régulariser la situation de l'agent déjà en place qui remplaçait l'agent indisponible à compter du 1<sup>er</sup> mai. Cet agent aura un CDD de 3 ans de 22 heures par semaine pour assurer les fonctions d'ASEM, garderie et encadrement des enfants dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) en application de l'article 3-3 – 5°, de la loi du 26 janvier 1984, compte tenu de manque d'informations sur la pérennité de ce poste sur plusieurs années, l'ouverture et fermeture de classes relevant d'une décision de l'inspection académique.
- **REMPLACEMENT CANDELABRES 2<sup>ème</sup> TRANCHE** : Accord du conseil pour le devis de la 2<sup>ème</sup> tranche qui s'élève à 33 263.08 € HT et autoriser le maire à demander une aide au SDE (50%) et déposer une demande de fond de concours « éclairage public » auprès de la Communauté de Communes Val'Eyrieux (20%) grâce au dispositif « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Les travaux réalisés permettraient d'atteindre le facteur 4 de réduction des consommations sur la partie rénovée du Parc de la commune.
- **ETUDE FONCIERE PREALABLE PLU** : l'étude présentée au conseil confirme que la commune ne poursuivra pas la révision du PLU.
- **REUNION INTER CCAS** : La 1<sup>ère</sup> réunion qui a eu lieu à Accons fait ressortir l'envie de mener des actions inter communales (Dornas, Mariac et Accons) en se regroupant, en faveur des personnes âgées et pourquoi pas aussi en faveur des enfants. Les actions pourraient débuter après l'été. La prochaine réunion aura lieu le mardi 25 avril à Mariac et a pour but de finaliser les idées.
- **PERMANENCE ELECTORALE** : Les tours pour l'élection présidentielle sont établis pour le dimanche 23 avril (1<sup>er</sup> tour) et le dimanche 8 mai (2<sup>ème</sup> tour) sachant que les bureaux de vote ferment **à 19 h** au lieu de 18 h.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Assainissement non collectif** : Le syndicat Eyrieux-Clair a envoyé des courriers à tous les propriétaires de Girond pour l'ANC pour se mettre en conformité, y compris la commune pour l'ancienne école de Girond
- **Radars pédagogiques** : 2 radars vont être installés au Pont et route de Vals. Le coût s'élève à 4 058.99 € TTC.
- **Epicerie** : Florence GRANGE va faire sa formation 3 jours semaine 15 pour le permis d'exploiter pour la licence bar. L'épicerie sera fermée et les journaux seront en vente à l'agence postale.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h**